

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MOBILITÉ DOUCE

Les trois futures passerelles sur le Rhône pour relier Chablais vaudois et valaisan se dévoilent

Dans le cadre du projet de la 3^e correction du Rhône, les cantons de Vaud et du Valais ont organisé un concours d'ingénierie et d'architecture pour la conception de trois nouvelles passerelles dédiées à la mobilité douce. Ces ouvrages — Illarsaz, Charbonnière et Gryonne — relieront les deux rives du Rhône et favoriseront les déplacements durables entre les communes des Chablais vaudois et valaisan. Le jury a distingué trois projets, qui feront l'objet d'une enquête publique. Ils sont exposés à Aigle jusqu'au 27 novembre 2025.

La 3^e correction du Rhône vise à améliorer la sécurité de la plaine, à redonner au fleuve ses fonctions environnementales mais aussi à améliorer l'attractivité de ses environs pour la mobilité douce. Dans ce contexte, les cantons de Vaud et du Valais ont lancé en mai 2025 un concours d'ingénierie et d'architecture pour la réalisation de trois nouvelles passerelles sur le fleuve prévues dans la mesure prioritaire du Chablais. Ces traversées intègrent tous les modes de transports non motorisés - piétons, cyclistes, rollers, cavaliers - et tous les usages, du déplacement pendulaire à la promenade de loisirs. Elles relieront les zones urbaines d'Aigle, Ollon, Collombey-Muraz, Monthey et Bex, conformément à la planification de l'Agglo du Chablais.

Au total, 57 projets ont été déposés et évalués. À l'issue du concours, le jury, composé de professionnels de la branche de la construction et du paysage, d'employés de l'Etat de Vaud et du Valais ainsi que d'autorités communales, a distingué trois lauréats dont les projets ont été recommandés en vue de la poursuite des études :

- Passerelle d'Illarsaz : communes de Collombey-Muraz et Aigle
« Au coeur de l'Île » de Masotti & Associati SA et Hämmerli & Caccia Sagl
- Passerelle de Charbonnière : communes de Collombey-Muraz et Ollon
« Superleggera » de MPIC Muttoni et Partners Ingénieurs Conseils SA, PRA Ingénieurs Conseils SA, Pierre-Alain Dupraz Architectes, In Situ SA et BMG Solutions SA

- Passerelle de la Gryonne : communes de Monthey et Bex
« Larus » de Masotti & Associati SA et Hämmerli & Caccia Sagl

Les projets lauréats feront l'objet d'une mise à l'enquête publique au printemps 2026, en coordination avec le dossier de la mesure prioritaire du Chablais qui porte sur un tronçon de 15 kilomètres entre Bex et Massongex, en amont, jusqu'à Yvorne et Vouvry en aval.

Une exposition publique pour découvrir les 57 projets est visible du 19 au 27 novembre 2025 à la Halle de Novassalles – ch. de Novassalles 5 - 1860 Aigle.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 18 novembre 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Eugen Brühwiler, président du jura, Dr. ing. civil dipl. EPF / SIA, [079 277 51 80](tel:0792775180)

DJES, Marianne Gfeller, membre du jury, cheffe de section Rhône, Direction générale de l'environnement, [021 316 32 36](tel:0213163236)

Florian Aubry, membre du jury, chef de groupe Bas-Valais section Rhône et Léman, Service des dangers naturels, [027 606 35 22](tel:0276063522)